



Locataire absent pour remise ds clés.

Par **marie**, le **05/01/2010** à **18:03**

Bonjour,
En date du 28 octobre 2009 monsieur X et moi-même avons contracté un bail commercial de neuf années.
Dans le paragraphe durée, il est stipulé que le bail débutera le 31 décembre 2009, pour se terminer le 31 décembre 2018.
L'état des lieux et la remise des clés étaient fixés au 31 décembre 2009 à 14 heures.
Dans ce même paragraphe, le locataire a voulu préciser une mise à disposition de biens immobiliers du 02 janvier 2010 au 10 janvier 2010.
Le locataire n'est pas venu, et avait envoyé "ses frères non mandatés", nous n'avons pas voulu remettre les clés, en raison de l'absence de pouvoir écrit, d'assurance du local et du solde de dépôt de garantie, ainsi que du loyer d'entrée.
A ce jour, je suis sans nouvelles du locataire.
Je me trouve engagée par ce contrat de location, et l'acompte du dépôt de garantie.
Quelle est la conduite à tenir?
MARIE